NORD

LA STATUE DE DUPLEIX. — Un comité a été formé pour ériger une statue à Dupleix, dans la ville de Landrecies (Nord), lieu de naissance de cet illustre gouverneur de l'Indoustan.

Le génie et les immenses services de Dupleix ont été longtemps méconnus. Après avoir conçu et presque exécuté le projet de donner à la France la presqu'île de l'Indoustan, avec ses riches produits et ses 150 millions d'habitants, Dupleix fut subitement revoqué de ses fonctions. I avait dépensé, pour ses entreprises, treize millions de sa fortune personnelle et de celle de sa famille ; et il mourut dans le dénûment le plus complet. Les haines qui l'avaient poursuivi ne s'éteignirent pas avec sa mort ; l'histoire a été longtemps injuste à son égard.

Les Anglais, qui, en mettant à exécution les plans de Dupleix, sont devenus maîtres de l'Indoustan, ont, les premiers, rendu justice à celui qui avait été leur plus redoutable adversaire. Plusieurs de leurs historiens, Macaulay, le major Malleson, proclame Dupleix *l'un des plus grands hommes que la France ait produits*. Et non contente de lui rendre justice par la plume de ses écrivains, l'Angleterre lui a élevé une statue à Calcutta, dans le palais du gouverneur du Bengale.

Les historiens français de notre siècle ont aussi contribué à réhabiliter la mémoire de Dupleix. M. Henri Martin a écrit les lignes qui suivent : « Dupleix attend encore un monument dans cette patrie qu'il avait voulu doter d'un monde. L'histoire, du moins, a fait enfin son devoir, en le proclamant un des plus grands hommes et un des meilleurs patriotes qu'ait jamais eus la France, un homme de la race de Richelieu et des Colbert. »

S'inspirant de cette pensée, la Commission historique du département du Nord a voté une somme de 200 francs pour l'érection d'une statue à Dupleix, et, sur sa demande, le Conseil municipal de Landrecies, ville où Dupleix est né le 1er janvier 1697, a alloué un crédit dans le même but et a pris l'initiative d'une souscription.

Un comité départemental a été formé par M. le Préfet du Nord.

Le Conseil général du département a voté en 1882 une allocation de 3,000 francs, et a émis le vœu que l'État vendît bien accorder un subside et le bronze nécessaire. Divers conseils municipaux du département du Nord ont souscrit pour des sommes dont le total monte à 2,369 francs; les souscriptions de Landrecies sont de 1,551 francs; divers quartiers maritimes ont fourni 711 fr. 79 c.; plusieurs Sociétés savantes et Chambres de commerce ont voté ensemble 900 francs: le total monte, jusqu'aujourd'hui, à 9,822 fr. 24 c.

Mais pour élever un monument digne de Dupleix, et l'orner de bas-reliefs rappelant les grands événements auxquels il a été mêlé avec sa noble femme, Jeanne de Castro, une somme notablement plus considérable est nécessaire. Le Comité n'hésite pas à faire appel à la presse française et à tous ceux qui s'intéressent aux gloires de la France, pour demander leur concours dans cette œuvre de réhabilitation.

Une liste de souscription est ouverte dans nos bureaux.

ARMENTIÈRES. — *Noyé.* — Hier, vers sept heures du matin, le nommé Célestin Moreau, âgé de 34 ans, journalier, au service de M. Doutreien, à Armentières, était venu en l'absence du batelier qui était encore dans son lit, afin de lever avec un de ses camarades les écoutilles d'un bateau de charbon en déchargement chez M. Fidele Deweppe, fabricant de toiles à Armentières.

Malheureusement, pendant ce travail, son pied glissa et il tomba dans la Lys.

Son camarade appela immédiatement le batelier Dalle à son secours, mais il ne pût retirer le cadavre de Moreau qu'une heure et demie après l'accident.

Les autorités sont arrivées sur les lieux et ont fait transporter la victime à l'Hospice.

Ce malheureux laisse une veuve avec six enfants en bas âge.

CAMBRAI. — *Notariat.* — Par décret, M. Laffrat, ancien principal clerc de Me Fovart, notaire à Paris, a été nommé notaire à la résidence de Cambrai, en remplacement de Me Millot, démissionnaire en sa faveur.

LOMME. — Le 25, une enfant de six ans, Hortense Butin, étant sortie à l'insu de sa mère, fut écrasée par une voiture attelée de trois chevaux, conduite par L. Cayez, domestique de ferme à Lille. Il paraît que cette petite fille s'est jetée sous les pieds des chevaux et qu'on n'a rien à reprocher au conducteur.

AVESNES. — *Nominations militaires.* — Lieutenant (ancienneté) En remplacement de M. Rifaut, promu, M. Dubois (Sylvain-Amable), lieutenant à Avesnes (Nord).

M. Le Ny, admis, est placé à Avesnes (Nord.)

— Un soldat du 84e, le nommé Juste, originaire du département de l'Yonne, a été trouvé pendu mercredi matin, dans la chambre où il avait été enfermé sous l'inculpation de vol d'effets à ses camarades.

Ce malheureux avait déjà subi une condamnation pour vol avant son entrée au service.

— Une tentative de meurtre a été accomplie le 28, à Ferrière-la-Grande. Vers onze heures du matin, C. Goupy, âgé d'environ quarante ans, s'était mis en embuscade, dans sa carrière, en attendant le passage de Jule-Collet.

Au moment où celui-ci passait, Goupy lâcha sur lui, sous prétexte qu'il lui avait volé une brouette de pierres destinée au four de l'usine voisine.

Collet a reçu toute la charge de plomb dans les jambes, à une distance de 40 mètres. On espère que ses blessures n'auront pas de suites graves.

Goupy a été arrêté.

DUNKERQUE. — *Marine.* — Par décision présidentielle, M. le capitaine de frégate Dupont, a été nommé au commandement de l'aviso de flotille *la Mouette*, de la station de la Manche et de la mer du Nord.

Cet aviso est actuellement dans le port de Dunkerque.

— Le nommé Playe, âgé de 41 ans, emporté par la colère, à la suite d'une discussion, porta un violent coup de couteau à son vieux père, âgé de 75 ans.

Playe a été arrêté à son domicile, rue du Collège.

HAZEBROUCK. — Les R. P. Trappistes du couvent de Ste-Marie-du-Mont ont procédé inndi à l'élection du Père abbé, pour remplacer le vénérable Don Dominique, qui vient de mourir.

Nous apprenons que le R. P. Sébastien, prieur, a été appelé à ces hautes fonctions. Le R. P. Sébastien (M. H. Wyart) a été capitaine aux zouaves pontificaux, et a reçu la croix de la Légion d'honneur après la campagne de 1870-71. Ses nombreux amis accueilleront cette nouvelle avec une vive satisfaction.

— *Numéro 108!!!* — Nous lisons dans l'*Indicateur* d'Hazebrouck :

« Une particularité à noter au sujet du tirage au sort.

» Deux ouvriers typographes des ateliers de l'*Indicateur*, qui ont tiré au sort jendi à Hazebrouck, l'un nommé Cœur Omer, dans le canton Nord, l'autre, Deroo Arthur, dans le canton Sud, ont amené tous les deux le numéro 108.

» Il y a deux ans, un autre de leurs camarades d'atelier, Alfred Gombert, amenait lui aussi le numéro 108. »

CYSOING. — On écrit de cette commune :

« Mardi matin, on s'est aperçu que 70 petites croix de bois avaient été, pendant la nuit, arrachées des tombes, brisées et amoncelées dans deux endroits du cimetière.

» On se perd en conjectures, car cette stupide profanation ne peut être attribuée qu'à un accès de folie irréligieuse.

» Espérons que l'enquête faite par la gendarmerie jettera un peu de clarté sur cet acte étrange dont la population est vivement impressionnée. »

VALENCIENNES. — On a trouvé, le 23 courant, dans l'étable de M. Coquelet, aubergiste à Gognies Chaussée, le cadavre d'un individu que l'on croit originaire de Valenciennes, et qui résidait en dernier lieu à Douriers.

Il a été trouvé sur cet individu aucun papier. Il était connu sous le sobriquet de *Mécanique*.

MORTAGNE (près St-Amand). — Nous apprenons la mort de M. Jules Clément, ancien sous-préfet, ancien maire d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Clément est mort chez M. de Bretagne, son beau-fils, maire de Mortagne.

Toute la contrée s'associe au deuil du très honorable M. de Bretagne.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, dans l'église de Mortagne.

CONDÉ. — *Les épidémies.* — On écrit de Condé à l'un de nos confrères :

« On enterrait hier un sergent-major du 127e de ligne. Il y a à peine 8 jours que l'on avait conduit à sa dernière demeure le fourrier de la même compagnie et l'adjudant est encore à l'hôpital de Condé-sur-Escaut. Sans rien exagérer, on peut dire que les compagnies détachées au Quesnoy ne jouissent pas d'une santé parfaite.

» Un temps humide et une caserne malsaine ne sont pas le moyen de rétablir les troupes.

» Ne ferait-on pas bien de les détacher exceptionnellement dans un endroit salubre, dans une garnison de port de mer, par exemple, où l'air est purifié ? Après quinze jours de repos les compagnies pourraient retourner à Condé et au Quesnoy douées d'une santé parfaite. »

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — Pendant la tempête qui a soufflé du sud-ouest ces jours derniers, beaucoup de bateaux de pêche de Dunkerque et Boulogne, sont venus chercher un refuge dans notre port.

Aujourd'hui, un brouillard épais couvre la mer, ce qui a mis le paquebot en retard d'une demi-heure.

ST-PIERRE-LEZ-CALAIS. — La Société *Union nautique* de St-Pierre, vient de nommer son comité pour l'année 1883.

MM. W. Prior, président; E. Lebas et Bodel, vice-présidents; Ed. Sival et Boot, secrétaires; A. Berrier, trésorier; E Joyez, maître entraîneur; Alf. Joyez, chef du matériel; Bodel, Eug. Campion, Caron, Decausser et Ed. Ridoux, conseillers.

— Une enquête est ouverte sur la cause de l'incendie de l'atelier de photographie de M. Bounet, qui a eu lieu hier matin, et dont nous avons rendu compte.

Deux chiens ont été trouvés rôtis dans les cendres.

Les dégâts sont évalués à 6,000 francs et rien n'est assuré.

— Hier, vers cinq heures du soir, un accident s'est produit dans la rue Lafayette, en face de la salle d'asile. Un garçon, âgé d'une dizaine d'années, a été renversé par une voiture.

Une roue lui a passé sur une jambe. Il a été immédiatement transporté chez M. Dolory, pharmacien.

Par un hasard providentiel, ce gamin en sera quitte pour quelques contusions.

WATTRINGUES (*7 section*). — Samedi dernier, des élections ont eu lieu à Saint-Omer, pour le remplacement des membres sortants de la 7e section des Wattringues.

Les trois membres sortants ont été réélus. Ce sont MM. Urbain Castel, Remy Colin, et Albert de Monnecove.

AISNE

GAMACHES. — Dans un village des environs, demeure une jeune personne qui était assiduement courtisée par deux garçons : Jules Boinet, âgé de 20 ans, domicilié à Gamaches, et Benoni Depoilly, garçon boulanger, du même âge, habitant la commune de Milboc (Seine-Inférieure), où ses parents sont cafetiers.

Une jalousie sourde minait ces deux têtes bouillantes, et comme on ne pouvait que trop le prévoir, un malheur était inévitable.

Il se produisit en effet, dans la nuit du 28 au 29 du mois courant; les deux compétiteurs se rencontrèrent dans la commune de Longroy (Seine-Inférieure), et, au milieu d'une vive altercation, Depoilly saisissant un couteau-poignard dont il était porteur, en frappa son adversaire qui tomba saigné dans son sang.

Transporté chez lui, le blessé fut mis au lit, en proie aux cruelles souffrances que lui causaient ses blessures.

Il reçut de suite les soins empressés des siens ainsi que les secours d'un homme de l'art, mais le lendemain, vers quatre heures du matin, il rendait le dernier soupir.

L'assassin, après son crime, se rendit chez ses parents où la gendarmerie d'Eu l'a découvert et l'a mis en état d'arrestation.

Le parquet a commencé une enquête.

Il va sans dire que ce terrible événement fait l'objet des conversations de toute la population des environs de Gamaches.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 JANVIER. — Jules Catteau, rue de l'Hommelet, impasse Horace Veruet, 20. — Maria Pouquet, rue St-Jean, 9. — Henri Missu, rue de Mouvaux, cour Sicen, 10. — Florence Demeersleerre, rue de l'Hommelet, 107. — Jean Vancoet, rue de l'Hommelet, cour Jourel, 6. — Ernest Leplat, rue des Longues-Haies, 300.

Du 31. — Paul Lefebvre, rue d'Alli, maisons Delrue. — Charles Geerts, rue Ste-Thérèse, 11. — Silvie Styns, rue de Lille, cour Six, 47. — Elise Schwerzig, rue Philippe-le-Bon, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 JANVIER. — Rogiez, présenté sans vie, rue de l'Alouette, chez Slaton. — Adolphe Bourgois, 2 jours, rue des Longues-Haies prolongée, 303. — François Loens, 2 mois, rue des Vélocipèdes, cour Delfves, 8. — Arthur Itys, 7 mois, rue de Flandre prolongée, cour Duthoit, 3. — Rosalie Maes, 73 ans, ménagère, rue des Foudeurs, cour Vienne, 29. — Duvinage, présenté sans vie, rue St-Joseph, 72 bis. — Antoinette Marchant, 26 ans, ménagère, rue Bernard, cour Boyaval, 6. — Pierre Gilbert, 3 mois, rue Fourcroix, estaminet Delcroix. — Louise Dupont, 21 jours, rue Ste-Elisabeth, 24. — Auguste Ledhui, 35 ans, sans profession, rue de l'Alma, 12.

Du 31. — Paul Desbouvrie, 59 ans, fondeur, rue Fourcroix, maisons Thibaut. — Edouard Clostens, 5 ans, rue Franklin, 85. — Sophie Delhart, 67 ans, ménagère, rue St-Honoré, 25. — Celine Vercruysse, 15 ans, couturière, dans le canal de Roubaix, près le Cartel. — Jules Oger, 54 ans, domestique, rue des Sept-Ponts, 2. — Pierre Pouseele, 78 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs, rue St-Jean. — Pierre Deroxy, 53 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Henri Dufer reout, 1 an, rue d'Alma, 51. — Clemence Gernet, 53 ans, rue du Tilleul, cour Ste-Eugénie. — Marie Catel, 5 ans, rue des Anges, cour Lingre, 7. — Alexandre Promeut, 86 ans, pensionnaire, aux Petites-Sœurs, rue St-Jean.

MARIAGE DU 30. — Fidèle Verdonck, 24 ans, employé de commerce et Marie Duvillers, 22 ans, modiste.

État-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 31 janvier. — Pierre Vandeplassche, rue des Phalempins. — Marguerite Cauchy, rue de Guisnes. — Jeanne Petit, rue Notre-Dame. — Marguerite Delleuvelle, à la Croix-Rouge. — Eugénie Requillart, rue des Jardins. — Julie Lallière, à la Blanche-Porte. — Marie Duquesne, rue de Meulin. — Hélodore Dejonghe, rue Haute-Voie. — Félix Dennin, à l'Epinette.

DÉCÈS du 31 janvier. — Laure Lefebvre, 18 ans 6 mois, sans profession, rue Jean Legrand. — Rosalie Libert, 80 ans 4 mois, sans profession, Hospice-Général.

MARIAGES du 31 janvier. — Jules Lefebvre, 28 ans, employé de commerce et Hermance Noel, 23 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Arensma, 26 ans, peintre et Coralie Roussel, 25 ans, sans profession. — Victor Jacquart, 27 ans, mécanicien et Augustine Desmettre, 25 ans, couturière.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Tiberghien-Coubronne**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Elise Tiberghien**, décédée à Saint-Denis, le 29 janvier 1883 à l'âge de 21 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 février, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille **Masqueller-Becquart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Victorine-Joseph Becquart**, décédée à Hem, le 30 janvier 1883, dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 février, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit Lannoy, à 9 heures 1/2.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le mardi 6 mars, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Poncelet-Vanheerwynghels**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-Jean Poncelet**, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1883, à l'âge de 78 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 février 1883, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée aux Petites-Sœurs des Pauvres, rue Saint-Jean.

Les amis et connaissances de la famille **Meurin-Delhart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Sophie Delhart**, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1883, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 février 1883, à 8 heures 1/4, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Honoré, 25.

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix. — Lundi à février, à 7 heures du soir, réunion mensuelle de tous les adhérents, au siège social, estaminet de la Ville-de-Strasbourg, rue Nain.

BELGIQUE

TEMPLEUVE. — On écrit de Templeuve, 28 janvier 1883.

« Depuis quelques semaines, plusieurs habitants de Templeuve et de Blandain se voyaient enlever, pendant la nuit, qui, ses poules, ses lapins, ses armes, son pain, son beurre, sa viande, ses œufs, voir même ses clefs et ses instruments de jardinage : les soupçons (et malheureusement en telles occasions, ces soupçons se portent quelquefois sur des gens parfaitement innocents) se portaient généralement sur un individu se disant à tort ou à raison, déserteur français, qui avait travaillé en dernier lieu chez les personnes volées ou les voisins de ces derniers. Ces soupçons étaient d'autant plus fondés de ce que, en dernier lieu on voyait que ce dit individu, ne travaillant plus nulle part, continuait à aller et venir dans l'endroit, et mieux vêtu que lorsqu'il devait travailler pour vivre.

» Or, vendredi dernier le vacher de la ferme D..., à Blandain, étant monté au chenil pour lier du foin fut jeté à la renverse lorsque, en prenant une brassée de foin il embrassa en même temps un homme qui bondit aussitôt du fenil et prit sa course vers la direction de la station de Blandain. On cria : « Au voleur » ! on se mit à sa poursuite, quelqu'un voulut l'arrêter, mais il le laissa passer lorsqu'il vit l'individu sortir un revolver de sa poche et lui dire : « Si tu essaies de m'arrêter, tu es un homme mort. » De sorte que bon nombre de gens le poursuivaient mais personne n'osait l'arrêter. Un fermier de Blandain, P. H., chez lequel, à huit jours d'intervalle, on avait volé deux fois, et ce, en brisant les barreaux de fer qui garnissaient la fenêtre de la cave, ce fermier entendant dire ce qui se passait, s'arme d'un bâton, court après le fuyard, et quand il se trouve à portée, plus hardi que tous les autres, lui jette son bâton dans les jambes, et sans se laisser nullement intimider par l'air menaçant avec lequel le poursuivi se retourne, il l'empoigne, le fait ployer sur ses genoux et lui fait demander grâce, puis, le prenant par le bras, il le conduisit à la police locale.

» Cet industriel nouveau genre, avait établi son quartier général dans le fenil où il a été découvert. On y a retrouvé viande, beurre, œufs, fusil, chandelles avec lesquelles il s'éclairait la nuit; bref, un véritable entrepôt. Le fermier P. H., par son audace et son énergie, a rendu un réel service aux habitants des deux communes précitées, qui, depuis quelques semaines ne vivaient plus que dans un état d'inquiétude perpétuelle. »

TOURNAI. — *L'affaire Dumont-Bernard.* — En parlant de l'audience de mardi dernier, le *Courrier de l'Escaut* cite le passage suivant du réquisitoire du procureur du Roi :

« En juillet 1880, un débat civil s'éleva entre M. Dumont et M. Du Roussaux.

» Ils se disputent le titre et le traitement d'Evêque, ils se disputent les biens qui sont dans la caisse qu'on appelle caisse diocésaine.

» En 1881 Mgr Dumont fait une plainte et nous n'agissons pas.

» Qu'est ce que tout cela, se dit le Parquet étonné. Il y a vol, où est le voleur ?

» Il y a caisse, où est la caisse ?

» Il y a un Evêque de Tournai, j'en aperçois deux... »

Puis le même journal fait les réflexions suivantes :

« Ah ! M. le procureur, vous voyez deux Evêques de Tournai ! Mais vous ne pouviez pas voir deux Evêques de Tournai. Vous ne pouviez pas même vous demander si M. Dumont avait des droits à revendiquer ce titre !

» Vous magistrat chargé de veiller à l'observation des lois, vous deviez vous souvenir que la première loi du pays, la *Constitution Belge* décrète dans son article 16 :

« L'Etat n'a le droit d'intervenir ni dans la » nomination ni dans l'installation des ministres » d'un culte quelconque. »

» Vous, agents du gouvernement, vous deviez vous incliner, comme l'a fait le gouvernement, devant le Bref pontifical qui dit, nommant Mgr Dumont et nommant au siège épiscopal de Tournai Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux !

» Que l'*Etoile Belge* heure sur de prêter d'une scandale, accueille les prétentions de M. Dumont et le demande, cela est l'Evêque, c'est son metier ; mais un magistrat devrait juger autrement.

» Il y a, dites-vous, une instance en justice

» Qu'importe ! jusqu'au jour où un Tribunal sans appel aura déclaré que l'Evêque de Tournai ce n'est pas celui que le Pape a nommé, mais celui qu'il a déposé, jusqu'alors vous ne devez reconnaître qu'un Evêque, celui que le gouvernement et la Constitution reconnaissent.

» C'était votre devoir. Et si vous l'aviez suivi l'instruction n'aurait pas marché dans cette voie » bizarre », nous répétons le mot, où vous l'avez poussée.

» Vous auriez eu alors la réponse aux questions que vous vous posiez :

» Il y a vol, où est le voleur ? »

» Le voleur, c'était celui qui enlevait la caisse. Celui que vous protégez maintenant.

» Et vous auriez recherché quels étaient ses complices, vous demandant si ces complices n'étaient pas ceux qui partageaient avec le voleur :

« Il y a caisse, où est la caisse ? »

» Vous vous seriez dit que la caisse devait être entre les mains de son propriétaire légitime, l'Evêque de Tournai, et vous vous seriez mis à la disposition de l'Evêque de Tournai pour l'aider à recouvrer cette caisse.

» Rien alors n'eut paru « *bizarre* ». On aurait vu la justice pour vivre le voleur, pour réhabiliter le volé dans ses droits.

» Grâce à vous, nous avons vu la justice poursuivre le volé et défendre le voleur.

» En vérité, n'est-ce pas « bizarre » ?

COURTRAI. — Un matin de l'été dernier, des passants découvraient le cadavre du nommé Roose couché contre la palissade de la station du chemin de fer, du côté de l'ex porte de Lille à Courtrai. Il portait de nombreuses contusions et était déchaussé. L'instruction établit que la veille le malheureux était sorti avec une paire de souliers neufs. L'auteur présumé de ce meurtre vient d'être arrêté.

FAITS DIVERS

— Dans le dernier numéro du journal l'*Electricité*, que dirige M. le comte Hallez d'Arros, nous trouvons une curieuse explication du téléphonne au service de l'instruction judiciaire en Amérique. Il s'agit de six médecins transmettant leurs serments, sans se déranger, par la voie du téléphone. La fin du récit est fort plaisante.

Les serments prêtés, le magistrat invite, toujours téléphoniquement, les six médecins à embrasser la Bible, selon l'usage yankee.

« Après avoir attendu la répétition de son injonction, il demande :

» Ont ils embrassé le livre ?

» Oui, ils ont embrassé le livre.

» Mais je n'ai pas entendu le bruit de leurs baisers, faites leur recommencer, de manière que j'entende distinctement l'accomplissement de cette formalité nécessaire.

» Et aussitôt le téléphone lui apportait l'écho des baisers bruyamment répétés par les six médecins.

» Le magistrat satisfait n'avait plus qu'à prendre acte de ce serment, et la cérémonie fut terminée par cette dernière communication :

» C'est bien ; j'ai entendu. Bonsoir. »

— LE CARNAVAL A NICE. — Nice, le 31 janvier. — La première journée des fêtes du Carnaval s'annonçait comme devant bien réussir. Au coucher du soleil, vers 4 heures 1/2, tous les préparatifs étaient terminés. Des feux de bengale étaient disposés sur toute la longueur du parcours et reliés entre eux par une longue traînée de poudre.

Tout à coup, au moment où le cortége allait se mettre en marche, un coup de feu retentissait sur le quai du Midi, était reçu par le président et le secrétaire général des fêtes, une pluie battante et serrée a commencé de tomber. L'entrée en ville a eu lieu quand même et le commissaire général des fêtes a pu rester pris la tête du cortége. Mais la foule bariolée qui s'était massée dans les rues pour voir le défilé, avait été dispersée par la pluie qui tombait alors à torrents. D'autre part, arrivés à l'avenue de la Gare, tous les cavaliers escortant le cortége avaient leurs flambeaux éteints et les feux de bengale n'ont pu être allumés par suite de l'inondation de la poudre.

La pluie a continué toute la soirée de tomber abondamment, tandis que la foule désappointée cherchait un refuge dans les cafés, dans les arcades, etc., maudissant un contre-temps survenu si mal à propos, aussi bien pour les Niçois que pour les nombreux étrangers qui étaient accourus des environs pour jouir du pittoresque spectacle de notre Carnaval.

Au moment de tirer le feu d'artifice sur la place de la Préfecture, la pluie tombait avec tant d'abondance qu'il n'y avait pas 50 personnes qui y assistaient.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 31 janvier 1883

La Cour d'assises a clos hier sa session de janvier par l'examen d'une grosse affaire de meurtre suivi de vol, qui date de bien longtemps, car la police a mis plus d'un an à retrouver l'assassin.

Voici les faits, qui sont malheureusement très simples :

Le 10 octobre 1881, M. Liautaud, logeur rue d'Hautpoul, remarquait l'absence d'un de ses locataires, nommé Poirier, ouvrier terrassier.

Poirier n'avait pas paru depuis quatre ou cinq jours, et la porte de sa chambre restait fermée.

M. Liautaud fit dresser une échelle le long de la fenêtre de cette chambre, et regarda dans l'intérieur.

Poirier était étendu sur le plancher, mort, la face à moitié écrasée ; le lit et les meubles étaient couverts de sang. On enfonça la porte, et le médecin légiste constata que le malheureux ouvrier avait été assommé avec un instrument contondant à large base et à arêtes vives, quelque chose comme une planche ou une bêche.

Le mobile du crime était le vol. Poirier était bon ouvrier, il avait quelques épargnes, du linge neuf, et une montre en argent. Tout avait disparu.

Un voisin de la victime raconta que, dans la nuit du 4 au 5 octobre, il avait entendu le bruit d'une lutte, puis des cris : « Au meurtre ! à l'assassin ! » Une voix suppliante répétait : « Hélas ! mon Dieu, qu'est ce que je t'ai donc fait ! » Enfin, au dire de ce voisin, nommé Lequeu, un corps était tombé lourdement sur le sol et le râle d'un mourant avait seul troublé pendant quelques instants encore le silence de la nuit. Saisi de terreur, Lequeu n'avait pas osé intervenir.

L'assassin était tout indiqué : Poirier partageait sa chambre avec un camarade nommé Bouverot, individu mal famé, paresseux, ivrogne, et déjà condamné plusieurs fois pour vol. Or, Bouverot avait disparu.

La police suivit ce misérable à la trace pendant plus d'un an.

Le 6 octobre, surlendemain du crime, un sieur Lagarde l'avait rencontré rue d'Allemagne. Bouverot était vêtu d'un complet en velours à côtes ayant appartenu à Poirier, et il portait dans son gousset la montre de la victime.

L'assassin avait raconté qu'il venait de faire un héritage qu'il avait dépensé depuis deux jours plus de 300 francs, et il régala Lagarde qui, naturellement, le crut sur parole.

Puis, l'argent de sa victime dissipé, le meurtrier quitta Paris. On le trouve successivement à Montoubleau (Loir et Cher), à Blois, à Tours, à Poitiers, à Limoges ; au bout d'un an, croyant l'instruction abandonnée, Bouverot revenait à Paris. Il connu par d'anciens camarades, il fut presqu'immédiatement arrêté.

Une nouvelle charge, une charge décisive, pesait sur l'ancien compagnon du malheureux Poirier : après le crime, l'assassin avait changé de vêtements ; sa chemise était ensanglantée, il la quitta et, après avoir pris une des chemises qui appartenaient au moribond, il jeta la sienne sous le lit de Poirier. Cette chemise a été retrouvée, apportée au juge d'instruction. Elle porte la marque de Bouverot, et plusieurs de ses compagnons de travail l'ont formellement reconnue.

Malgré cet ensemble de preuves accablantes, Bouverot a plaidé avec acharnement son innocence. J'ai rarement entendu un accusé protester avec autant de véhémence contre les témoignages et les faits.

M. l'avocat général Villetard de Laguerie a soutenu l'accusation.

Me Corne a présumé la défense de Bouverot, et il a été assez heureux pour obtenir un verdict mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

Bouverot a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

* * *

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« L'instruction de l'affaire de Port-Breton est terminée.

» En vertu d'une ordonnance de M. Bouniceau-Gesmon, juge d'instruction, sont renvoyés en police correctionnelle les inculpés suivants :

» Du Breil, marquis de Rays, fondateur de la colonie de Port-Breton ;

» Roubaud, directeur du bureau de Marseille ;

» Aucousteaux, ancien directeur du bureau du Havre ;

» Marc, ancien directeur du bureau de Paris ;

» De Puydt, directeur du bureau de Paris ;

» Le Provost, ancien gouverneur de Port-Breton.

» Les susnommés sont poursuivis sous l'inculpation de : abus de confiance, escroqueries, homicide par imprudence. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil des ministres

Paris, 1er fév., 3 h. 10 s.

On assure, au dernier moment, que le conseil des ministres vient d'être convoqué. Il est actuellement réuni.

M. Fallières

Paris, 1er fév.

Le médecins ont prescrit le repos à M. Fallières, pour faire cesser les dernières traces de sa courbature.

M. Gladstone

Londres, 1er février.

Gladstone est attendu à Londres pour le 5 février.

La question égyptienne

Londres, 1er février.

Le *Standard* dit que la Porte se prépare une note contenant des objections aux projets anglais concernant l'Egypte. Mais cette note n'a pas encore été soumise à l'approbation du Sultan.

Une deuxième note exposera les contre-projets de la Porte, pour la réorganisation de l'Egypte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 1er février 1883

Présidence de M. BRISSON.

Bruits de Couloirs

Le président du conseil n'ira pas à la Chambre aujourd'hui.

M. Devès lira une déclaration réunissant les arguments de M. Fallières.

M. le général Thibaudin n'interviendra pas dans le débat.

La séance est ouverte à 2 heures.

Déclaration du gouvernement

M. DEVÈS, ministre de la justice, lit une déclaration.

Il rappelle la démarche du comte de Paris à Frohsdorf ; l'accueil fait au prince d'Orléans lui a créé une situation spéciale, contre laquelle la République a le droit de se défendre. Toutefois, le gouvernement n'accepte pas une expulsion sommaire. Car il convient de tenir compte de la situation, et d'éviter les mesures de violence.

Il ne s'agit pas de porter atteinte à la propriété des grades, mais de la sauvegarder en observant les principes d'avancement normal.

Relativement aux incapacités civiles, elles ne sont pas une innovation.

Il s'agit uniquement de prévenir les tentatives contre la sécurité de l'Etat.

La déclaration conclut que cette loi est attendue par le pays, qui sera reconnaissant à la Chambre de la voter.

Discours de M. Madier de Montjau

M. MADIER DE MONTJAU monte à la tribune.

BULLETIN DU COMMERCE

LES VENTES D'ANVERS

Anvers, 31 janvier, 4 h. 55 soir.

2200 balles ont été mises en vente.

1630 ont été vendues.

Les prix ont été fermes.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 1 février.

Ventes 400 b. Marché soutenu.

Liverpool, 1 février

Ventes 15,000 b. Marché inchangé.

New-York, 1 février.

New York, 10 3/16.
Recettes 30,000 b
New Orléans low middling 72 1/2.
Savanah » » »»»/».

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinembald, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 1er février 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 31 janvier

février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.12	10.23	10.37	10.51	10.66	10.79	10.90	10.60

Ventes d'hier : 63,000 balles. Marché languissant.

Recettes d'hier : 33,000 balles contre 13,000 en 1882 et 18,000 en 1881.

Total de la semaine : 116,000 balles contre 60,000 en 1882 et 26,000 en 1881.

Saindoux

février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep
11.15	11.26	11.39	11.49	11.52	11.53	11.56	11.58

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
0 0/0	68 1/4	68 1/2	68 1/2	67 3/4	00	00	00	00

Roubaix, le 1er février 1883.

BOURSE LINIÈRE. — *Lins de pays.* — Demande régulière. Prix sans changement.

Marchés belges. — La demande continue à être assez bonne sans changement dans les prix.

Lins de Russie. — Par suite des nouvelles prétentions des vendeurs, les affaires en livrable ont été un peu moins importantes que la semaine dernière. Le disponible a été plus recherché. Prix très fermes.

Etoupes de peignage. — Il s'est traité quelques affaires cette semaine, mais sans que la demande soit en proportion des opérations faites en lin. Prix fermes.

Fils de lin. — Il se fait plus d'affaires. Prix peu discutés et légèrement en hausse.

Fils de jute — Continuation de bonnes demandes. Prix fermes.

Toiles. — Bon courant d'affaires ; amélioration sensible sur les prix de la semaine passée.

MARCHÉ AUX GRAINS du 31 janvier. (Cours commercial). — Notre marché était approvisionné de 550 hectolitres. La vente s'est faite sans changement appréciable, aux prix extrêmes de 18 à 22 fr.

Les farines sont toujours cotées de 36 fr. à 36.50 en boulangerie, avec des affaires assez restreintes.

MARCHÉ AUX GRAINS du 31 janvier. (Cours communiqué par l'Hôtel-de-Ville.) — Baisse moyenne de 0 fr. 41 c. à l'hectolitre.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	84 à ..	20 .. à 23 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. c.	90	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b. goût	.. .. ..	28 .. 30 ..	.. .. ..
— rousse	.. .. ..	.. .. ..	.. .. ..
Caméline	90	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. .. ..	15 .. 16 ..	15 .. 15 ..
Lin du pays	91 75 ..	20 .. 21 50	25 .. ..
Lin étranger	91 50 ..	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 1 février

Huile de colza	.. .. ..
Huile épurée pour quinquets	.. .. ..
Lin du pays	.. .. ..
Lin étranger	.. .. ..
Caméline	.. .. ..
Chanvre	.. .. ..

LILLE, 1 fév. — Sucre indien 33 degrés cours officiel ... id. n° 7 à 9 ... id. en paire 3 k. n° 1, 111 ... Sucre numéro 3 ... id. indigène n° 3 ... 3/6 bettera